

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 DECEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.12.311

Tarifs 2015 :
Redevance spéciale
des ordures
ménagères

LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Mireille BROSSIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Xavier BONNEFONT à Philippe VERGNAUD, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Samuel CAZENAVE à Françoise LEGRAND, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Karen DUBOIS à Jean-Luc VALANTIN, François ELIE à Jean-Philippe POUSSET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.12.311**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

TARIFS 2015 : REDEVANCE SPECIALE DES ORDURES MENAGERES

Par délibération n°477 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'une Redevance Spéciale pour la collecte des déchets d'activité professionnelle pour les établissements publics et privés.

Les établissements producteurs de déchets ménagers ou assimilés (publics ou privés) assujettis à la Redevance Spéciale sont les suivants :

- dont le volume de collecte est supérieur ou égal à 1 100 litres par semaine ;
- ou qui ne sont pas assujettis à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Il est proposé, pour l'année 2015, de ne pas appliquer de hausse de tarifs sur cette prestation. Dans la conjoncture économique actuelle, il paraît souhaitable de ne pas alourdir les charges des usagers.

Il est donc proposé de reconduire pour 2015 le montant de la redevance spéciale constitué des éléments figurant dans la tableau ci-dessous :

	Tarifs 2015
Ordures Ménagères Résiduelles (bacs ou sacs noirs)	39,60 €/m³
Dégrèvement pour valorisation de matière : (par un tiers) de papiers, cartons et polystyrène expansé	5 €/m³ plafonné au volume d'ordures ménagères
Collecte sélective (bacs ou sacs jaunes)	26,90 €/m³

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 4 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 19 novembre 2014,

Je vous propose à compter du 1^{er} janvier 2015 :

DE RECONDUIRE les tarifs 2014 de la redevance spéciale des ordures ménagères.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 08 décembre 2014